

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

Excusés : J.M. Pouillon, C. Souak (Pouvoir à L. Glad), N. Paccini (pouvoir à C. Jacobs), I. Groussol (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), J.P. Mailles (Pouvoir à B. Belony), A. Talbot

Réforme de l'exonération de 2 ans de Taxe Foncières sur les propriétés bâties (TFBP)

concernant les nouvelles constructions : La commune a la possibilité de réduire l'exonération de 2 ans à 100%, en ramenant l'exonération entre 40 et 90% sur 2 ans, soit pour tous les bâtiments, soit pour ceux qui n'ont pas reçus de prêts aidés de l'Etat. Par 12 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de maintenir l'exonération à 100% pendant deux ans.

Société Dauphinoise pour l'Habitat : Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 30% pour deux prêts de la SDH d'un montant de 1 622 591 € et 117 000 € pour construction de 18 logements – Le Clos des Marais (Unanimité) .

Alpes Isère Habitat : Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 30% pour un prêt de 241 114 € pour une opération d'amélioration de 9 logements – bâtiment « Les Marronniers » (Unanimité).

Alpes Isère Habitat : Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 30% pour un prêt de 1 555 500 € pour une opération d'amélioration de 61 logements – bâtiment « Le Chêne »(Unanimité).

Centre de Loisirs vacances Toussaint : Décision de fixer les dates d'ouverture du 25 au 29 octobre. Reconduction des tarifs votés pour le mois de juillet.

TARIFS POUR LES NIVOLESIENS

| QUOTIENT | Prix par jour | Semaine complète |
|----------------------|---------------|------------------|
| De 0 à 290 € | 4.90 | 24.50 |
| De 291 à 580€ | 7.40 | 37 |
| De 581 à 742 € | 10.10 | 50.50 |
| De 743 à 952 € | 12.70 | 63.50 |
| 953 à 1232 € | 15.40 | 77 |
| 1233 à 1353€ | 18.40 | 92 |
| Sup ou égal à 1354 € | 19.70 | 98.50 |

Ces tarifs tiennent compte de la participation communale de 4 € déjà déduite

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE :

| Quotient | Prix par jour | Semaine complète |
|------------------|---------------|------------------|
| Inférieur à 1000 | 20.75 | 103.75 |
| Supérieur à 1000 | 21.25 | 106.25 |

Acceptation de la convention proposée par la Fraternelle de Bourgoin-Jallieu, pour assurer l'encadrement du Centre de Loisirs (Unanimité pour les trois points)

Rétrocession de la SARA des parcelles AC 455 et 462 : La clôture de la concession d'aménagement de la ZAE du Vernay entre la CAPI et SARA Aménagement est prévue cette année. Préalablement, la SARA doit rétrocéder à titre gracieux les terrains relevant de la compétence communale. Cela représente les voiries du lotissement qui seront classées dans le domaine public de la commune et mises à disposition de CAPI qui les entretiendra. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un acte notarié entérinant cette rétrocession (Unanimité).

CAUE : convention d'une mission d'accompagnement de la rénovation de l'Eglise de Vermelle. Convention d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage concernant l'étude diagnostic du bâtiment pour un montant de 1170 € (Unanimité).

Subvention association « Play it radio » : proposition d'une subvention de 150 € (Unanimité).

Subvention Pompiers : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a été chargée d'organiser la Fête de la commune. Décision de verser une subvention de 1 317 € (remboursements des frais engagés - sono / frais d'accueil cérémonie Maire honoraire) (Unanimité).

Gens du voyage : courrier a été fait à la CAPI pour relancer la création d'une aire de grand passage. Cette problématique a été inscrite à l'ordre du jour du Bureau Communautaire.

Point sur la rentrée scolaire. Ecole du village - 72 élèves en maternelle, 127 en primaire – Ecole de Boussieu 130 élèves.

Information kit de l'élú : Suite au groupe de travail sur les incivilités, un kit de courriers types (nuisance de voisinage, non-respect des règles d'urbanismes, stationnement gênant ...) a été distribué à chaque élu.

Déclarations préalables :

Ndanka Mulele : parcelle AB 950 en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine de 18m², 128, rue Rose Valland

Ludovic Fréchet : parcelle AB 710, en zone Ua au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RV au PPR, pour mise en place d'une tonnelle de jardin, 289, Avenue de Ruffieu.

Jérémy Goyet : parcelle A 164, en zone An, bleu Bgs au PPR, pour remplacement d'un abri de jardin par une pergola, 80, chemin des Bottes.

Véronique Polossat : parcelle A 163, en zone An, bleu Bgs au PPR, pour réfection de façade et clôture composée d'un muret de 0,60m surmonté de panneaux de 1m, au 56, chemin des Bottes.

Habiba Boukhadaba : en zone Ua au PLU pour réfection de la façade, 2479 RD 1085.

Permis de construire :

SCI VEGA : parcelle AB 648, en zone Ui au PLU, pour extension d'un bâtiment industriel par un abri ouvert de 534,24m², 150, rue du Vernay.

